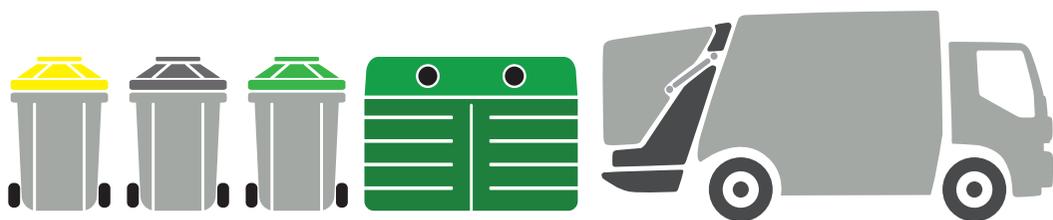


+ PROPRE ET
+ EFFICACE,
LE 04 JUILLET
VOTRE SERVICE DE
COLLECTE
ÉVOLUE !



UN NOUVEAU CALENDRIER POUR LES 24 COMMUNES DU GRAND DIJON
Informations pratiques, jours et secteurs de collecte



SOMMAIRE



- édito **PAGE 3**
- calendrier de collecte
des 22 communes du Grand Dijon **PAGE 4**
(HORS CHENÔVE ET DIJON)
- collecte à Dijon hors centre-ville
et secteurs en renouvellement urbain **PAGE 6**
- collecte à Dijon centre-ville **PAGE 7**
- collecte à Dijon :
quartiers en renouvellement urbain **PAGE 8**
- collecte à Chenôve **PAGE 9**
- collecte des zones d'activités **PAGE 10**
- infos pratiques **PAGE 11**

ÉDITO



POUR UN SERVICE DE COLLECTE PLUS DURABLE ET PLUS EFFICACE

La Communauté urbaine du Grand Dijon porte une véritable ambition environnementale dans tous les domaines de ses compétences, qu'il s'agisse des mobilités, de l'habitat et des écoquartiers, du chauffage urbain ou bien évidemment de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets. Ainsi, la qualité du tri des déchets recyclables est essentielle, et plus encore ce qu'on appelle la réduction à la source, le meilleur déchet restant celui que l'on ne produit pas. De nombreuses actions sont menées avec vous : collecte des textiles, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage... C'est grâce à vous qu'elles portent leurs fruits : les Grand-Dijonnais sont de bons trieurs et notre production commune de déchets ménagers a été réduite de 7,5% en 5 ans. Ainsi, est en baisse le remplissage des bacs d'ordures ménagères – nos bacs à couvercle gris –, qui sont donc sortis moins souvent pour la collecte.

Ces évolutions positives conduisent aujourd'hui à une réorganisation globale du passage des camions-bennes à partir du 4 juillet.

Dans 22 des 24 communes du Grand Dijon, la fréquence ne change pas, seul le jour de ramassage est susceptible d'être modifié. À Dijon et Chenôve, les adaptations se traduisent dans certains quartiers par une réduction du nombre de passages de 3 à 2. Ils n'ont plus besoin d'être aussi fréquents partout, ce qui, par voie de conséquence, limitera les émissions de gaz à effet de serre.

Quant à la collecte du verre d'emballage en points d'apport volontaire, les 22 communes dans lesquelles elle est déjà effective seront rejointes le 1^{er} août prochain par Chenôve, puis par Dijon en 2017.

Vous trouverez dans cette plaquette toutes les informations pratiques et le calendrier pour votre commune. Le Grand Dijon référence française en écologie urbaine, nos efforts et notre action commune en sont la preuve concrète.

François Rebsamen

 Président du Grand Dijon



CALENDRIER DE COLLECTE

DES 22 COMMUNES DU GRAND DIJON (HORS CHENÔVE ET DIJON)

 à partir de 5h
  à partir de 13h
 ordures ménagères
  déchets recyclables
  déchets verts (sur abonnement)

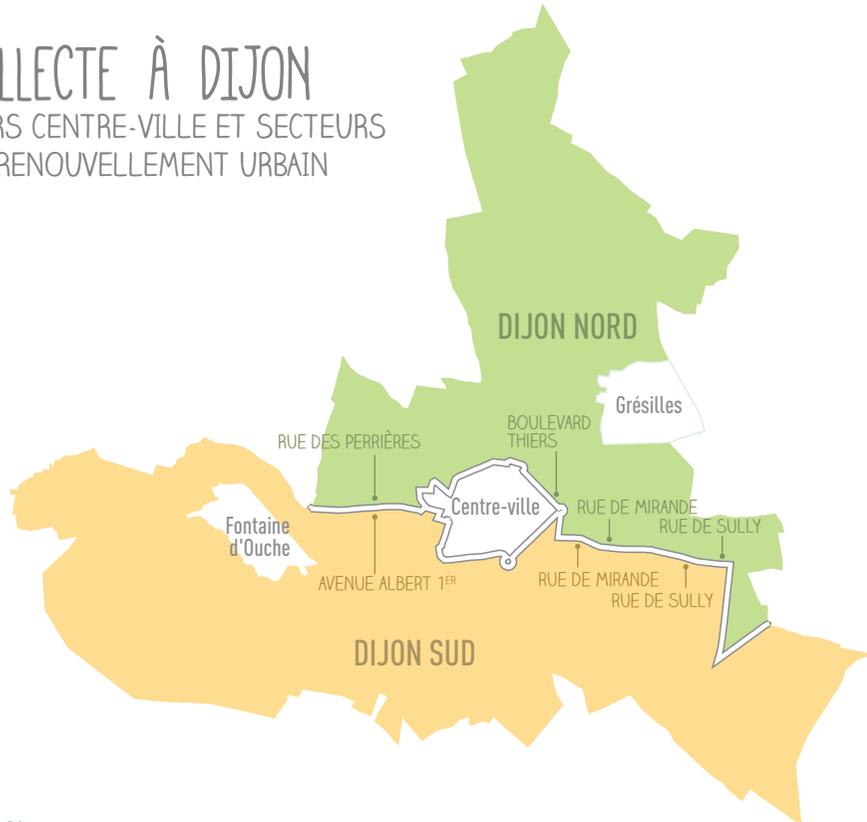
	LUNDI 	MARDI 	MERCREDI 	JEUDI 	VENDREDI 
AHUY			 		
BRESSEY-SUR-TILLE			 		
BRETENIÈRE					
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR					
CORCELLES-LES-MONTS			 *		
CRIMOLOIS			 		
DAIX		 			
FÉNAY			 		
FLAVIGNEROT			 *		
FONTAINE-LÈS-DIJON					
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON		 			

* SEMAINE PAIRE UNIQUEMENT

	LUNDI 	MARDI 	MERCREDI 	JEUDI 	VENDREDI 
LONGVIC			 		
MAGNY-SUR-TILLE			 		
MARSANNAY-LA-CÔTE					
NEULLY-LÈS-DIJON					
OUGES			 		
PERRIGNY-LÈS-DIJON			 		
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON					
QUETIGNY					
SAINT-APOLLINAIRE				 	
SENNECEY-LÈS-DIJON					
TALANT					

COLLECTE À DIJON

HORS CENTRE-VILLE ET SECTEURS EN RENOUVELLEMENT URBAIN



DIJON NORD

MARDI ET VENDREDI (LE MATIN)	JEUDI (LE MATIN)	JEUDI (LE MATIN)	VENDREDI (L'APRÈS-MIDI) SUR ABONNEMENT

RUES LIMITOPHES DANS LE SECTEUR DIJON NORD

Avenue Garibaldi - Boulevard de Strasbourg - Boulevard Georges Clemenceau - Boulevard Voltaire (n°1 à 9) - Cours Fleury - Rue Albert Gayet - Rue Audra - Rue Bénigne Frémot - Rue Charles Lahaye - Rue Claus Sluter - Rue Courtépée - Rue d'Ahuy - Rue Davout - Rue de Gray - Rue de Metz - Rue de Mirande (n°15 à 97) - Rue de Mulhouse - Rue de Sully (numéros impairs) - Rue des Perrières (n°20 à 68) - Rue des Roses - Rue du Colonel Victor Marchand - Rue Galoche - Rue Guillaume Tell (n°1 à 45 et n°2 à 8) - Rue Heudelet - Rue Jean-Baptiste Lallemand - Rue Ledru Rollin - Rue Marceau - Rue Pierre de Coubertin - Rue Pierre Paillet - Rue Pierre Prud'hon (n°10) - Rue Sambin (n°19 à 59)

RUES LIMITOPHES DANS LE SECTEUR DIJON SUD

Avenue Alain Savary - Avenue Albert 1^{er} - Avenue du 1^{er} Consul - Avenue du Mont Blanc - Boulevard Docteur Petitjean - Boulevard Voltaire (n°2 à 68 et n°11 à 31) - Cours Général de Gaulle - Rue d'Auxonne - Rue de la Manutention (n°21 à 29 et n°24 à 28) - Rue de l'Arquebuse - Rue de Longvic - Rue de Neuilly - Rue de Serrigny - Rue de Sully (numéros pairs) - Rue des Corroyeurs - Rue Django Reinhardt - Rue du Chaignot (n°19 à 33 et n°44 au 54) - Rue Charles Dumont - Rue en Vieille Fourche - Rue Févret - Rue Jean-Baptiste Baudin - Rue Lagny - Rue Maurice Chaume - Rue de Mirande (numéros pairs et n°1 à 13) - Rue Prieur de la Côte d'Or (n°1 à 21 et n°8 à 12) - Rue Ranfer de Bretenières - Rue Recteur Marcel Bouchard - Rue Turgot (n°8 bis à 26 et n°21 à 37) - Rue Vivant Carion

Le matin : à partir de 5h • L'après-midi : à partir de 13h • Le soir : à partir de 19h30

ordures ménagères	déchets recyclables	verre d'emballage	déchets verts (sur abonnement)
-------------------	---------------------	-------------------	--------------------------------

COLLECTE À DIJON

CENTRE-VILLE



CENTRE-VILLE NORD

MARDI, JEUDI ET SAMEDI (LE SOIR)	MERCREDI (LE SOIR)	VENDREDI (L'APRÈS-MIDI) SUR ABONNEMENT

RUES LIMITOPHES DANS LE SECTEUR CENTRE-VILLE NORD

Avenue de la 1^{re} Armée Française - Boulevard Thiers - Gare - Petite Rue de la Monnaie - Place Darcy - Place de la République - Place Saint Bénigne - Place Saint Michel - Rue de la Liberté - Rue de la Prévôté - Rue des Perrières (n°1 à 21 et n°2 à 18) - Rue Devosge - Rue du Chapeau Rouge - Rue du Docteur Albert Rémy - Rue du Rosoir - Rue Guillaume Tell (n°47 à 57) - Rue Jeannin - Rue Mariotte - Rue Paul Cabet - Rue Pierre Prud'hon (n°1 à 9 et n°2 à 4) - Rue Rameau - Rue Sambin (n°1 à 15 et n°2 à 14) - Rue Vaillant

CENTRE-VILLE SUD

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI (LE SOIR)	MARDI (LE SOIR)	VENDREDI (L'APRÈS-MIDI) SUR ABONNEMENT

RUES LIMITOPHES DANS LE SECTEUR CENTRE-VILLE SUD

Boulevard Carnot - Cour de la Faïencerie - Place du 30 Octobre et de la Légion d'Honneur - Place de la Libération - Place Wilson - Rempart de la Miséricorde - Rempart Tivoli - Rue Berlier - Rue Bossuet - Rue Buffon - Rue Chabot Charny - Rue Claude Basire - Rue Condorcet - Rue Dauphine - Rue de la Manutention (n°1 à 19 et n°2 à 22) - Rue des Bons Enfants - Rue du Bourg - Rue du Chaignot (n°1 à 17 et n°2 à 40) - Rue du Vieux Collège - Rue Dubois - Rue Jules Mercier - Rue Michelet - Rue Prieur de la Côte d'Or (entre Berlier et Carnot) - Rue Saumaise - Rue Sisley - Rue de Tivoli - Rue Turgot (n°2 à 8 et n°1 à 19)

SECTEUR DU MARCHÉ

• RUE ET PLACE FRANÇOIS RUDE ET RUE MUSSETTE

LUNDI AU VENDREDI (LE MATIN) SAMEDI (LE SOIR)	JEUDI (LE MATIN)	VENDREDI (L'APRÈS-MIDI) SUR ABONNEMENT

• SECTEUR DES HALLES

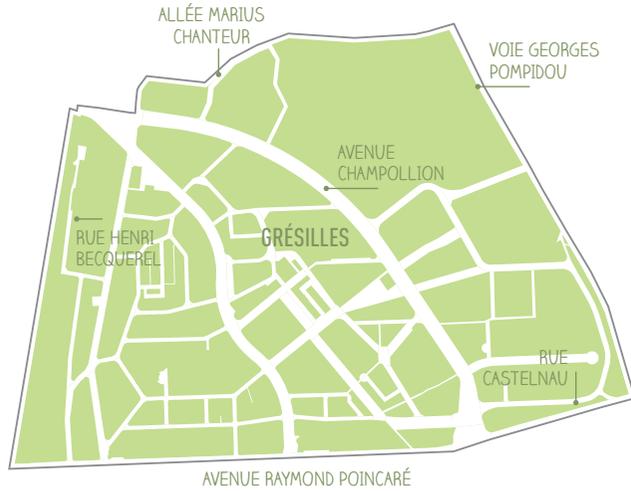
(rues Bannelier, Odebert, Ramey, Quentin, du Suzon, de Soisson, petite ruelle du Suzon et place de la Banque)

LUNDI AU VENDREDI À PARTIR DE 13H30 L'HIVER ET 14H30 L'ÉTÉ SAMEDI À PARTIR DE 16H30	MERCREDI (LE SOIR)	VENDREDI (L'APRÈS-MIDI) SUR ABONNEMENT

LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS EN CENTRE-VILLE EST MAINTENUE :
CENTRE-VILLE NORD : MARDI ET JEUDI (LE SOIR)
CENTRE-VILLE SUD : MERCREDI ET VENDREDI (LE SOIR)

COLLECTE À DIJON

QUARTIERS EN RENOUVELLEMENT URBAIN



GRÉSILLES



RUES LIMITOPHES DANS LE SECTEUR DES GRÉSILLES

Allée Marius Chanteur - Avenue Raymond Poincaré - Rue Castelnaud - Rue de la Boudronnée (n°20 à 24 et n°21 à 25) - Rue Henri Becquerel - Rue Joseph Kessel - Voie Georges Pompidou



FONTAINE D'OUCHE



RUES LIMITOPHES DANS LE SECTEUR DE FONTAINE D'OUCHE

Allée de Grenoble - Allée des Pyrénées - Avenue du Lac - Chemin de la Rente de la Cras (jusqu'au n°52) - Quai des Carrières Blanches - Rue du Tire Pesseau

Le matin : à partir de 5h • L'après-midi : à partir de 13h



ordures ménagères



déchets recyclables

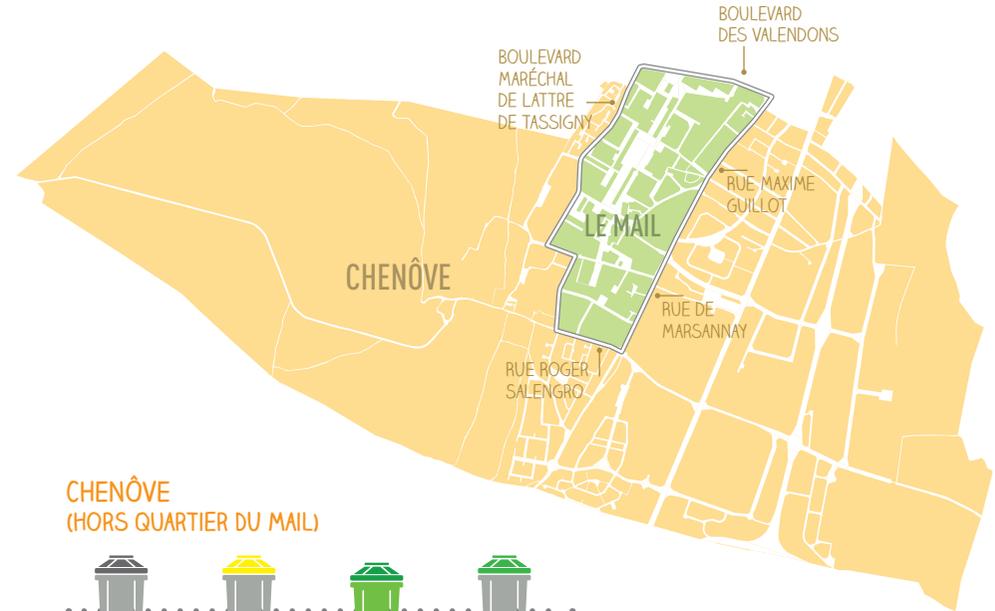


verre d'emballage



déchets verts (sur abonnement)

COLLECTE À CHENÔVE



CHENÔVE (HORS QUARTIER DU MAIL)



QUARTIER DU MAIL (RENOUVELLEMENT URBAIN)



RUES LIMITOPHES NON COMPRIS DANS LE SECTEUR DU MAIL

Boulevard des Valendons (numéros pairs) - Boulevard Édouard Branly - Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny - Rue Alfred Changenet - Rue de Marsannay - Rue Jean Druet - Rue Maxime Guillot - Rue Roger Salengro



COLLECTE DU VERRE

DU PORTE À PORTE AUX BULLES À VERRE

Du 4 au 27 juillet, la collecte du verre d'emballage s'effectuera en porte à porte tous les mercredis matin (au lieu du mardi matin actuellement).

À partir du 1^{er} août, elle s'arrêtera et les habitants seront invités à déposer bouteilles, bocaux et pots en verre dans l'une des 35 bulles à verre installées sur la commune de Chenôve.

Une communication sera adressée aux Cheneveliers d'ici fin juillet pour leur indiquer les adresses de ces équipements.

10 COLLECTE DES ZONES D'ACTIVITÉS

DU GRAND DIJON

ORURES ménagères
CARTONS

MARDI ET VENDREDI (L'APRÈS-MIDI)

MERCREDI (L'APRÈS-MIDI)

ZONES D'ACTIVITÉS

AHUY : ZA
CHENÔVE : ZI
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR : EXCELLENCE 2000, ZI EST ET ZI SUD
FONTAINE-LÈS-DIJON : ZA ET PARC D'ACTIVITÉS DES CORTOTS
LONGVIC : ZI
MARSANNAY-LA-CÔTE : ZONE ACTI SUD, CAP SUD ET ÉCO SUD
QUETIGNY : ZAC DES CHAMPS AUX METIERS, DES CHARRIÈRES - GRAND MARCHÉ, EUROPE ET PARCS TERTIAIRES GOLF ET CAP VERT
SAINT-APOLLINAIRE : ZA BOIS GUILLAUME ET PARC D'ACTIVITÉS EST

ORURES ménagères
CARTONS PAPIERS

MARDI ET VENDREDI (L'APRÈS-MIDI)

JEUDI (L'APRÈS-MIDI)

DIJON : CAP NORD, EUROPE, PARC TECHNOLOGIQUE ET VALMY



Collecte des cartons

Sont acceptés les cartons d'emballage non souillés ou imprimés et les cartons intercalaires (agrafes et adhésifs acceptés).



Collecte des papiers

Sont acceptés les journaux et magazines, publicités et prospectus, catalogues et annuaires, courriers, enveloppes et lettres, livres et cahiers.

Professionnels ou Particuliers : à chacun sa déchetterie

L'accès gratuit aux cinq déchetteries du Grand Dijon (Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Longvic et Quetigny) est réservé aux particuliers qui résident sur le territoire de la communauté urbaine et qui sont équipés de véhicules légers, dont la hauteur est inférieure à 1,9 m avec un poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur à 3,5 t.

Les professionnels (entreprises, artisans...) doivent quant à eux déposer leurs déchets sur des sites qui leur sont dédiés. Dans l'agglomération, plusieurs déchetteries réservées aux professionnels acceptent principalement les déchets inertes, industriels, d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets industriels dangereux (emballages souillés, piles, amiante-ciment...).

Plus d'infos sur www.trionsnosdechets-dijon.fr

INFOS PRATIQUES POUR UNE COLLECTE PLUS EFFICACE



DANS LA MESURE DU POSSIBLE, MERCI DE SORTIR VOTRE BAC **UNE HEURE AVANT LA COLLECTE**, EN LE PRÉSENTANT AVEC LA POIGNÉE CÔTÉ RUE POUR UN RAMASSAGE PLUS SIMPLE ET PLUS RAPIDE. PENSER À LE RENTRER APRÈS LE PASSAGE DES RIPEURS OU DÈS VOTRE RETOUR.

Bacs de collecte

Pour toute question concernant un problème de maintenance (couvercle ou roulette cassée, vol...), ou si quelques semaines après la mise en place de la nouvelle collecte, vous constatez que le volume de votre bac n'est plus adapté, vous pouvez contacter le service de collecte au 0800 12 12 11 (service et appels gratuits) ou rendez-vous sur le site internet trionsnosdechets-dijon.fr.

Je trie, tu tries...

Les déchets recyclables (emballages métalliques, papiers et cartons, bouteilles et flacons en plastique) et le verre d'emballage (pots, bouteilles et bocaux en verre) sont à déposer en vrac, pas dans un sac dans les bacs ou points d'apport dédiés. Les ordures ménagères (restes de repas, pots de yaourt, films plastiques...) sont à déposer dans un sac bien fermé. Retrouvez en détail toutes les familles de déchets et la façon de leur donner une seconde vie sur trionsnosdechets-dijon.fr.

Et pour les autres déchets

- **Déchets dangereux** (produits phytosanitaires, amiante, solvants, huiles de cuisine...) → déchetteries
- **Piles, batteries, néons** → déchetteries et distributeurs
- **Objets encombrants** (canapé, meuble, sommier...) **et déchets d'équipements électriques et électroniques** (frigo, TV...) → collecte gratuite sur rendez-vous (0800 12 12 11 ou trionsnosdechets-dijon.fr), déchetteries, organismes associatifs et distributeurs
- **Végétaux** → compostage individuel ou partagé, collecte sur abonnement et déchetteries

Déchetteries ouvertes aux particuliers

- CHENÔVE Rue de Longvic, derrière la zone commerciale Les Géants (03 80 58 87 32)
- DIJON Chemin de la Charmette accès depuis la rue Alexander Fleming, près de l'usine d'incinération (03 80 23 94 94)
- LONGVIC Rue Jules Guesde, près de la station d'épuration (03 80 68 03 91)
- MARSANNAY-LA-CÔTE Chemin rural n° 15 (06 77 12 63 12)
- QUETIGNY Bd de la croix Saint-Martin, près des jardins familiaux (03 80 71 03 13)

Plus d'infos sur www.trionsnosdechets-dijon.fr

JE TRIE ET JE RÉDUIS MES DÉCHETS, C'EST POUR LA VIE !

Les ambassadeurs du tri sont à votre disposition pour toute question relative au tri de vos déchets, mais également sur la manière de réduire leur production (compostage individuel ou partagé, collecte des textiles, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
POUR VÉRIFIER VOTRE SECTEUR
DE COLLECTE ET LE CALENDRIER :

www.trionsnosdechets-dijon.fr

OU

0 800 12 12 11

Service & appel
gratuits